

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 20/02-07
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 FEV. 2007

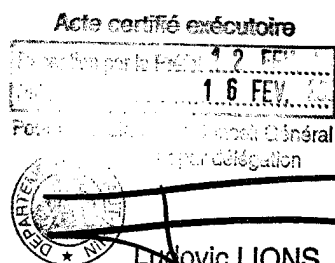
AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES FORETS COMMUNALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide de 7 520 € à la commune de DURLINSDORF pour la création d'une aire de stationnement et d'aménagements d'accueil du public en forêt communale ;
- ❖ attribue une aide de 7 620 € à la commune de WOLFERSDORF pour la création d'un sentier de découverte en forêt communale ;
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 89689, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions